

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNULE ET REPLACE LA DELIBERATION DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoir	: 1

Secrétaire de séance : Fabrice Ordronneau

2024 -11-3 : DM n°3 : Cessions à l'euro symbolique

Cession d'une parcelle à l'euro symbolique au SMVSA : valeur estimée 1500 euros

Cession à l'euro symbolique d'une parcelle à Monsieur Aimé : valeur estimés 1500 euros

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
		75888	2,00 €
OPERATION D'ORDRE		OPERATION D'ORDRE	
TOTAL	0	TOTAL	2.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATION D'ORDRE - 041		OPERATION D'ORDRE - 041	
20422	3 000 €	2111	3 000 €
TOTAL	3 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	3 000,00 €	TOTAL RECETTES	3 002,00 €

Madame Le Maire soumet au conseil municipal la proposition de décision modificative inscrite comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR la décision modificative telle que présentée.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 6 novembre 2024

**Le Maire,
Charlotte VIGNEUX**

